

# BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE – PROCÈS-VERBAL

Lieu : Rectorat  
Date : 20 août 2024  
Heure : 15 h 30

[www.umoncton.ca/gouvernance/BDS](http://www.umoncton.ca/gouvernance/BDS)

## MEMBRES DU COMITÉ – Tableau des présences

Hélène Albert, professeure  
Claudine Auger, professeure  
Francis Bourgoïn, étudiant  
Lynne Castonguay, vice-présidente et secrétaire  
Lacina Coulibaly, professeur  
Dr Denis Prud'homme, recteur, président du comité  
Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

## Invités

Janice Comeau, secrétaire d'assemblée  
Matthieu LeBlanc, président d'assemblée

---

### 1. Ouverture de la réunion.

La réunion commence à 15 h 30.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### **R : 01-BDS-240820**

Francis Bourgoïn, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que l'ordre du jour BDS-240820 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

### 3. Adoption des procès-verbaux

#### 3.1 **BDS-240529**

**R : 02-BDS-240820**

Gilles Roy, appuyé par Francis Bourgoin, propose :

*« Que le procès-verbal du 29 mai 2024 soit adopté tel que présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

#### 3.2 **BDS-240603**

**R : 03-BDS-240820**

Hélène Albert, appuyée par Francis Bourgoin, propose :

*« Que le procès-verbal du 3 juin 2024 soit adopté tel que présenté. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

### 4. Demande de la Faculté d'ingénierie – Sanction d'un diplôme posthume

La Faculté d'ingénierie demande que l'Université de Moncton accorde à Brooke-Lyn Thibodeau un diplôme posthume. Mme Thibodeau est décédée au cours de l'été 2024. En date d'avril 2024, elle avait complété avec succès tous les cours de son programme à l'exception de neuf cours. On compte 123 crédits sur 150 crédits à son dossier, soit 82 % du travail accompli.

Parmi les pratiques dans les universités canadiennes, on note les critères suivants :

- La personne étudiante doit avoir complété environ 75 % des exigences requises pour son diplôme.
- La personne étudiante doit avoir eu un bon rendement (ré-admissible selon les exigences de maintien au programme), indiquant la réussite vraisemblable du programme.
- La faculté responsable du programme suivi doit faire la recommandation de l'octroi du diplôme.
- Le Sénat ou son entité déléguée prend la décision finale.

On rappelle trois cas de diplômes posthumes à l'Université de Moncton : Émilie Bourlouski (2023); John Layden et Michelle Doucet (1992).

Le BDS discute du dossier. En s'appuyant sur les meilleures pratiques et sur l'avis de la Faculté d'ingénierie, il est d'avis que la demande de la faculté est recevable.

**R : 04-BDS-240820**

Claudine Auger, appuyée par Francis Bourgoïn, propose :

*« Qu'un diplôme posthume en génie civil (B. ing.) soit remis à Brooke-Lyn Thibodeau lors de la sanction des diplômes du 15 octobre 2024. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Note : le BDS est d'avis qu'un règlement académique pourrait être élaboré à ce sujet. Le dossier sera remis au Comité des règlements (académiques).

Suivi : SG

#### 5. Sanction des diplômes en vue de la remise des diplômes d'octobre

Le BDS passe en revue le tableau de l'étude finale des dossiers en vue de la remise des diplômes d'octobre 2024. Les quatre diplômes sont sanctionnés.

**R : 05-BDS-240820**

Gilles Roy, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

*« Que le Bureau de direction sanctionne les quatre diplômes tel que présenté dans le document Étude finale des dossiers de la remise des diplômes d'octobre 2024 (BDS-240820). »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

#### 6. Révision de la feuille de route SAC-240826

Le Bureau de direction du Sénat passe en revue la feuille de route. Tout est en ordre en vue de la prochaine réunion du Sénat.

## 7. Calendrier des réunions du Sénat académique

### 7.1 Réunion du CDP et du SAC à la mi-juin

La secrétaire générale rappelle qu'une réunion du CDP suivi d'une réunion du SAC a eu lieu le 7 juin. En termes de calendrier, il s'agit d'une première d'avoir une réunion du Sénat académique en juin. Un regard au niveau des présences et des absences (qui sont importantes pour le quorum) est présenté. Les résultats sont les suivants :

|                              |                                                                           |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Comité de la planification : | 22 présences et 8 absences<br>(présences = 73,3 %)<br>Quorum = 16 membres |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|

|                    |                                                                            |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Sénat académique : | 25 présences et 15 absences<br>(présences = 62,5 %)<br>Quorum = 22 membres |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------|

Ces réunions ont eu lieu en présentiel.

Les membres sont d'avis que diverses raisons peuvent expliquer les absences, notamment des emplois étudiants ou des déplacements professionnels.

Le recteur suggère de vérifier auprès de membres leur disponibilité pour la réunion du Sénat académique du 19 juin 2025.

Suivi : SG

## 8. Fin de mandat des professeures et professeurs aux divers comités du Sénat académique

À la suite des élections au sein des comités du Sénat académique et du respect des mandats en cours des membres des comités, la grande majorité des nominations/élections se sont terminées au cours de l'automne 2023 pour meubler les comités du Sénat. En raison des divergences en termes de date de début de mandat, ceci entraîne des incohérences en termes de date de fin de mandat. Il serait bien que tous les mandats se terminent le 30 juin de l'année en cours, soit à une date fixe. Pour ce faire, certains mandats des membres seront plus longs et d'autres plus courts.

La proposition suivante est mise aux voix :

**R : 06-BDS-240820**

Gilles Roy, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

*« Exceptionnellement, afin d’harmoniser les processus de nominations, que les mandats des membres des comités, peu importe la date de début de mandat à l’automne 2023, se terminent au 30 juin (date fixe) conformément au mandat statutaire. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Par ailleurs, le recteur souhaite que l’EDD examine la question des mandats qui sont assumés par des chargés de cours ou des chargés d’enseignement. Ces membres n’ont pas nécessairement les mêmes horaires que des employés réguliers. Leur éligibilité pour un poste est-elle appropriée dans les circonstances? La question sera examinée à l’EDD.

**Suivi : SG**

#### Remerciements

Le recteur remercie l’équipe de transition, notamment Lynne Castonguay, Elizabeth Dawes et Stéfanie Wheaton pour leur contribution à la mise œuvre de la réforme des comités du Sénat.

### **9. Rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique**

La secrétaire générale présente le rapport annuel du BDS pour la période s’étalant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024. Celui-ci est déposé à titre d’information.

### **10. Prochaine réunion du BDS – le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024**

### **11. Clôture**

La réunion se termine à 16 h 45.

*Procès-verbal préparé par :  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale*